

7 décembre 2012

ACTUALITES DU CORPS DES SECRETAIRES DE CHANCELLERIE

1 – Revue d’effectifs des secrétaires de chancellerie (SCH)

Sur un effectif de 846 agents (49 % de femmes ; 51 % d’hommes), 60 % exercent leurs fonctions à l’administration centrale et 40 % à l’étranger. La répartition par grade est la suivante : 54 SCH stagiaires, 444 de classe normale, 159 de classe supérieure et 189 de classe exceptionnelle.

Le corps des SCH, épargné par les mesures de réduction d’emploi, reste stable (826 agents en 2010, 841 en 2011). Cette « sanctuarisation » du corps des secrétaires de chancellerie doit néanmoins être relativisée et notamment appréhendée au regard de la charge de travail et des responsabilités toujours plus lourdes qui pèsent sur les SCH.

2 – Mouvement 2013 étranger.

Alors que la Transparence initiale prévoyait 91 emplois à l’étranger, c’est finalement 99 postes qui sont à pourvoir à l’été 2013. En Transparence initiale, 103 candidats se sont portés volontaires (63 en Centrale, 40 en Poste). Asie du SE et Europe sont les destinations les plus prisées : Singapour (25 vœux), Istanbul, Lisbonne, Hanoï, Rome, Sydneysont très demandés, alors que 15 postes, généralement en Afrique, n’ont suscité qu’un seul ou aucun vœu (Abuja, Lagos, Praia, Bangui...) De nombreux collègues ont donc déjà été invités par la DRH à élargir leurs vœux.

3 – Réductions d’ancienneté.

Pour le corps des secrétaires de chancellerie, 683 agents ont été évalués, 615 mois de réduction d’ancienneté étaient à distribuer (selon la règle des 9 mois pour 10 agents) et l’excédent s’est élevé à ... 149 mois. Un certain nombre de collègues vont donc cette année encore avoir la désagréable surprise, après s’être vu proposer 1 ou 3 mois de réduction d’ancienneté, de n’en obtenir que 0 ou 1. C’est non pas la DRH mais les responsables d’enveloppes qui sont chargés de la *besogne* de sélection des malheureux bénéficiaires. Les représentants Cfdt ont appelé l’attention de la DRH sur la double nécessité de définition de critères autant que possibles objectifs et d’explication vis-à-vis des collègues *révisés*. Les demandes de réduction d’ancienneté lors de l’évaluation en juin ont beau n’être que des propositions (comme la DRH se plaît à le rappeler), il n’en reste pas moins que cela reste très désagréable de recevoir 6 mois après un arrêté, sans un mot d’explications, avec une réduction d’ancienneté moindre que prévue...

Site Internet : www.cfdt-mae.fr

4 – Les promotions.

Les promotions à la classe supérieure et à la classe exceptionnelle feront l'objet d'un examen à la CAP de printemps (fixée au 30 mai 2013) après les examens professionnels nouvelle mouture qui vont se tenir début 2013.

18 collègues de catégorie C ont récemment bénéficié d'une promotion dans le corps des secrétaires de chancellerie (sur 2657 agents proposables.....).

Les critères de sélection (être au grade sommital de la catégorie C, capacités d'encadrement, très bonnes évaluations, besoins des services dans la filières gestion et consulaire, mobilité fonctionnelle et/ou géographique) ont fait l'objet de débat nourris entre les représentants de la DRH et ceux des personnels, l'administration ayant une fâcheuse tendance à confondre promotion et recrutement, et à écarter systématiquement tout profil trop « administration centrale » ou trop « secrétariat », au profit d'agents susceptibles d'occuper les postes à l'étranger que la DRH a du mal à pourvoir (cf supra...).

Pour les représentants des personnels, tous les profils peuvent et doivent trouver leur place dans le processus des promotions, et le recrutement se fait chaque année... par concours.

Il semble que la position du Directeur Général de l'administration, qui a assuré à plusieurs reprises partager l'analyse de la CFDT-MAE de la nécessité d'avoir une politique de promotion qui récompense tous les parcours, mette du temps pour arriver jusqu'aux bureaux de la DRH....